

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI 09 MARS 2009, à 18 HEURES

Date de convocation	20/02/2009
Membres en exercice :	44
Membres présents :	39
Membres votants :	39

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Vidéo de Belmesnil, le lundi 09 mars 2009, à 18 heures, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée.

<i>Commune</i>	<i>Délégués</i>	<i>Pr/Exc/Abs</i>	<i>Délégués</i>	<i>Pr/Exc/Abs</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Pr/Exc/Abs</i>
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHANDELIER Albert	P	MERAULT Franck	
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	P	LEMARCHAND Jean-Pierre	
Bertreville Saint Ouen	DE THEZY Catherine	P	CALAIS Thérèse	P	DEFOULNY Christian	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	THOMAS Franck	A	AUGUSTIN Franck-Gabriel	
Le Catelier	PARIS Jean	E	POUSSET François	E	VIANDIER Jean-Marie	P
Les Cent Acres	VOLLET Jacques	E	ANDRE Pascal	A	ARNOULD Freddy	P
La Chapelle du Bourgay	DOOM Johnny	P	GIFFARD Christian	P	LEVASSEUR DODIVERS Sylvie	
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	DE NAVACELLE Henri	E
Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P	LEMOINE Hervé	P	LEROFY Frédéric	
Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P	LEFEBVRE Michel	P	LANGÉ Moïse	
Dénestanville	PRIEUR André	P	GREBOVAL Colette	P	LANCHON Guillaume	P
Lintot les Bois	GUEROUT Léon	P	LEGOIS Didier	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	
Longueville sur Scie	BOULANGER Serge	P	MICHEL Daniel	P	FLEURY Odile	
Manéhouville	DURAME Sébastien	P	PONTY François	P	HONORE Stéphane	
Muchedent	BOLINGUE Jean-Paul	P	HORCHOLLE Catherine	P	DENIS Sylvie	
Notre Dame du Parc	LOQUET Bernard	A	JANSSEN Mélanie	A	MOURY Nathalie	
Saint Crespin	CLAPISSON Raynald	E	GUISSOLAN Michèle	P	LANGLOIS Jean-Pierre	P
Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P	DELAHAYE Marius	P	MEMPIOT Patrice	
Saint Honoré	POTEL Paul	P	DARGENT Wulfran	P	DIOLOGENT Nadine	
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	JOURDAIN François	P	DARDANNE Annie	
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	TAILLEFESSE Jacques	P	TAILLEFESSE Lucie	
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	BEZIRARD Bernard	P	ROGER Franck	P

-MARPA

-Restitution des résultats de l'enquête par le cabinet d'Ingénierie

Le rapport suite aux enquêtes réalisées auprès des personnes de plus de 65 ans sur notre territoire dans le cadre du projet de MARPA à Torcy le Grand est présenté par M. Cadel et Mme Suard, de la MSA, assistés du cabinet d'études les Ateliers du Développement.,

Il en ressort une population d'environ 35 personnes qui semble convenir, à ce jour au dispositif MARPA, étant entendu qu'il faut tenir compte du fait qu'il ne s'agit là que d'une enquête sur une partie de la population concernée et que la population est vieillissante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité EST FAVORABLE à la poursuite du dossier MARPA

-Convention de partenariat avec la MSA

Une convention complémentaire de partenariat doit intervenir avec la MSA pour la poursuite de l'opération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir, étant entendu qu'aucun engagement financier n'apparaît dans cette convention.

-Aire de loisirs de Criquetot-Saint Crespin – rapport de la commission

A. Dépreaux présente le rapport de la Commission Aménagement de l'Espace sur la demande d'intégration du terrain de loisirs de Criquetot/Saint Crespin.

Un rappel des éléments financiers et un rapport photos sont présentés aux membres.

-vu le questionnaire adressé aux communes le 30 octobre dernier relatif à la réflexion globale sur les sites sportifs, avec étude éventuelle de transfert ;

-attendu que ce courrier avait été réalisé afin notamment de pouvoir prendre une décision ferme sur la demande de l'aire de loisirs de Criquetot/Saint Crespin en fonction de la politique d'aménagement à mener en matière d'équipements sportifs ;

-attendu que la quasi-totalité des communes ont répondu négativement à l'étude d'intégration des divers équipements sportifs (hormis Saint Crespin)

-considérant donc que les équipements sportifs des communes ne rentrent pas dans un schéma global d'aménagement du territoire actuel

-attendu que les terrains de tennis de Sainte Foy ne souffrent pas de sur-occupation ;

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et par 35 contre, 2 pour et 2 abstentions DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la demande d'intégration

M. Leforestier souhaite qu'un bilan de l'utilisation des équipements sportifs communautaires sis à Sainte Foy soit fait, en précisant les conditions d'utilisation, notamment pour les scolaires.

-Ordures ménagères – marché de collecte en porte à porte

Le Conseil Communautaire DECIDE de procéder à un appel d'offres ouvert dans les conditions suivantes :

Procédure	Appel d'offres ouvert avec variantes
Durée	2 ans, renouvelable 2 fois
Périodicité	Hebdomadaire <i>Prévoir en variante :</i> <i>Hebdomadaire de avril à octobre</i> <i>Bimensuel de novembre à mars, sauf pendant fêtes de fin d'année</i>
Développement durable	<i>Prévoir en variante :Intégrer volonté de voir l'entreprise sensibilisée aux technologies durables</i>

-Assainissement de la zone d'activité

Prestation de service

La station d'épuration de la zone d'activité va commencer son activité avec peu d'effluents.

Il est décidé de conclure un contrat de prestation de service pour la première année avec la CFSP pour 2072 € H.T.

Fixation des tarifs

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité FIXE les tarifs Assainissement comme suit :

Part fixe : 60 €/an

Part variable : 3.00 €/m³

-Demande de mise en non-valeur

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ACCEPTE la demande en non-valeur pour 244.72 €.

-Etudes d'assainissement non collectif

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'engager une nouvelle tranche de 100 études d'assainissement non collectif, de SOLLICITER les subventions départementales et de l'Agence de l'Eau et de DONNER pouvoirs au Président pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

Le projet s'élève à 51000 €, subventionnable à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

-Ligne de trésorerie

Compte tenu des travaux importants qui vont être programmés (deuxième atelier locatif, agrandissement de la déchetterie), le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité AUTORISE le Président à réaliser une ligne de trésorerie à hauteur de 400000 €.

-Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE d'adhérer à l'Assemblée des Communautés de France.

-Location des locaux administratifs

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de reconduire la convention d'occupation des locaux administratifs avec la commune de Saint Honoré, arrivée à échéance, dans les mêmes conditions (ménage compris, indexation sur l'indice de référence des loyers).

Monsieur le Président expose qu'il a reçu, comme l'ensemble des élus, un courrier d'une association anti-éolien.

Le Conseil Communautaire a déjà travaillé pendant environ 18 mois sur ce dossier qui a abouti, par un débat démocratique, à la mise en place d'une ZDE en 2007. Cette ZDE a ensuite été validée par le Préfet.

Il n'y a donc pas lieu de donner écho à la requête de cette association.

La séance est levée à 19 heures 15.